



VILLE DE

**Sainte-Marie
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture
068-216802983-20260826-58_2026-DE
Date de télétransmission : 31/08/2026
Date de réception préfecture : 31/08/2026

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 26 Août 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 17 membres, absents excusés ayant donné procuration : 7 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 1 membre

POINT N° 58

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

Mme la Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sainte-Marie-aux-Mines tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Sainte-Marie-aux-Mines de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante:

Faire un don d'un montant de **5000 €** à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Coordonnées bancaires :

Association des maires de France (AMF) :

IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE ce soutien financier et habilite Mme la Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,



Marianne MARAFIOTI

La Maire,



Noëlie HESTIN